

Séance du Conseil communal du lundi 17 décembre 2001

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le vendredi 23 novembre 2001. Approbation.

CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE

3. Modification budgétaire n°2 au service ordinaire pour l'exercice 2001. Approbation.

Par délibération du 14 décembre 2001, le Centre Public d'Aide Sociale doit décider de modifier son budget pour l'exercice 2001 et ce, au service ordinaire.
Le Collège Echevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de cette modification budgétaire du CPAS.

4. Budgets pour l'exercice 2002. Approbation.

POLICE COMMUNALE

5. Budgets pour l'exercice 2002. Approbation.

FINANCES COMMUNALES

6. Budgets communaux pour l'exercice 2002 et objets connexes. Approbation.

Etablissement pour l'exercice 2002 :

- des centimes additionnels aux personnes physiques
- des centimes additionnels au précompte immobilier

DISTRIBUTION D'EAU

7. Projet d'extension du réseau de distribution d'eau à la rue des Chauffours à Maffle. Approbation.

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis un dossier visant à la souscription de 139 parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne en vue de financer les travaux d'extension à la rue des Chauffours à Maffle en vue de l'alimentation de 3 habitations.
Le financement de cette extension est assuré par le particulier qui a versé à la Société Wallonne le montant du devis estimatif.

Cette souscription n'entraînera aucune charge financière supplémentaire du fait que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit.

PERSONNEL COMMUNAL

8. Affiliation de la Ville d'Ath au Service Médical Interentreprises SEMESOTRA pour l'année 2002.

La Ville d'Ath est affiliée au Service médical interentreprises de l'A.S.B.L. SEMESOTRA pour assurer la tutelle sanitaire de son personnel.

Conformément aux instructions de l'Autorité de Tutelle, la durée de cette affiliation est limitée à un an et peut être renouvelée d'année en année, moyennant décision formelle du Conseil communal.

D'autre part, l'article 28 modifié du Règlement Général sur la Protection du Travail, entré en vigueur le 1er janvier 1993 (Arrêté Royal du 14 septembre 1992, paru au Moniteur belge du 30 septembre 1993) stipule que le Titre II du Règlement Général pour la Protection du Travail est également applicable aux « personnes qui, autrement qu'en vertu d'un contrat de travail, exécutent des prestations de travail sous l'autorité d'une autre personne ».

Il en résulte que cette législation s'applique aux Membres des Services volontaires d'incendie et que ceux-ci doivent subir une fois par an un examen médical effectué par le médecin du travail du service médical interentreprises auquel l'Administration communale est affiliée.

C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 1994, les Pompiers volontaires ont également été affiliés à l'A.S.B.L.

INTERCOMMUNALE

9. IMSTAM. Plan stratégique 2002. Examen et décision.

L'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale I.M.S.T.A.M. aura lieu le jeudi 20 décembre 2001 à Tournai.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe d'émettre les considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Plan stratégique 2002.
- 2) Budget 2002. Comptes de résultats. Bilan de l'exercice 2000. Approbation.
- 3) Démission et nomination d'un commissaire.
- 4) Modification des statuts.

POLICE MONOCOMMUNALE

10. Acquisition d'un logiciel comptable. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des polices, la comptabilité de la zone de la police monocommunale d'Ath doit être parfaitement scindée de celle de la commune bien que le receveur communal soit désigné en qualité de comptable spécial de la zone susdite.

Pour ce faire, un système informatique propre à la police doit être déployé pouvant accueillir les applications nécessaires à la gestion comptable.

Etant donné que la Ville d'Ath est déjà équipée d'un nouveau logiciel assurant l'exercice de cette matière, le Chef de corps de la police souhaite acquérir un logiciel identique facilitant ainsi son utilisation et réduisant sans nul doute les frais de formation.

11. Dénomination de la zone de police. Décision.

Un Arrêté Royal du 24 octobre 2001, publié au Moniteur Belge du 30 novembre dernier, dispose que chaque zone de police est identifiée par un code composé de

quatre chiffres, 5322 en l'occurrence pour la zone de police d'Ath.

L'utilisation d'un nom de zone spécifique complémentaire au code est soumise à l'autorisation préalable du Ministre de l'Intérieur.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins souhaite adopter la dénomination « **Police locale Ville Ath** ».

Ce choix est justifié par le caractère monocommunal de la zone de police. Au-delà,

- le mot « zone » a été volontairement mis de côté dans le souci de mettre en valeur la délimitation géographique identique entre le ressort de la zone de police et celui de la commune.
- le terme « police locale » caractérise bien la différenciation entre d'une part le niveau « local » et d'autre part le niveau « fédéral »
- la terminologie « ville Ath » est celle usuellement employée par tous les services de la commune ainsi que pour les en-têtes du courrier.

PATRIMOINE PRIVE

12. Entretien extraordinaire aux bâtiments du patrimoine. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Chaque année, le Conseil communal approuve un crédit en vue d'assurer la maintenance des bâtiments du patrimoine privé de la Ville.

Il convient en effet de sauvegarder le bon état d'entretien des immeubles privés dont la Ville est propriétaire.

Dans le courant de 2002, des investissements devraient être consentis en vue de la sauvegarde d'immeubles dont principalement les maisons du Blanc Moulin à Ostiches, du Mont de Mainvault, de la Place de la Résistance, d'Houtaing, ainsi que d'autres petites réparations dans certains bâtiments (remplacement de portes, de baies, etc.)

ADMINISTRATION GENERALE

13. Travaux d'entretien extraordinaire à la toiture de la conciergerie de l'Hôtel de Ville. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Voici une vingtaine d'années, le bâtiment jouxtant l'hôtel de ville a été acquis en vue d'y créer la conciergerie.

La toiture du versant arrière de ce bâtiment est recouverte d'ardoises naturelles posées sur un ancien plancher en bois et la récolte des eaux s'effectue par une corniche en bois recouverte de zinc.

Ces différents éléments présentent d'importantes déficiences laissant pénétrer l'eau à divers endroits.

Au delà, la plate-forme arrière présente les mêmes déficiences et le cimentage du mur pignon situé dans la cour de la conciergerie se détache très régulièrement tombant sur le toit en pvc de la véranda.

Les travaux à effectuer sont les suivants : renouvellement complet de la couverture de toiture du versant arrière par la pose de tuiles, suppression de la lucarne de toiture et remplacement du châssis de toit, exécution des étanchéités périmétriques, renouvellement complet de la corniche arrière, suppression sur le versant situé grand-place d'une souche de cheminée dangereuse et inusitée, renouvellement complet de la couverture en zinc de la toiture plate-forme arrière et exécution d'un bardage en ardoise artificielle sur la portion du pignon de l'Hôtel de ville.

14. Entretien extraordinaire de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville. Projet. Choix des modes de passation du marché et de financement. Approbation.

L'Hôtel de Ville est doté d'un ascenseur dont la première mise en service date d'une vingtaine d'années.

Déjà l'an dernier et au cours de ces derniers mois, des pannes de plus en plus fréquentes se sont produites, lesquelles n'étaient pas couvertes par le contrat d'entretien.

Ces interventions pèsent assez lourdement sur le budget communal tout en n'apportant aucune solution définitive aux problèmes constatés dus à la vétusté.

Afin de garantir une bonne fiabilité de fonctionnement et une sécurité pour les utilisateurs, il est nécessaire de procéder à des travaux de modernisation.

15. Entretien extraordinaire au Centre administratif communal. Projet. Choix des modes de passation du marché et de financement. Approbation.

Lors d'un récent examen des bâtiments administratifs communaux, il a été constaté que les recouvrements en zinc des bacs chéneaux situés en façade principale du Centre Administratif Communal étaient totalement vétustes et devaient être remplacés.

Ces déficiences provoquent en plusieurs endroits des infiltrations d'eau au travers la structure en bois des bacs.

Localement, il y a début d'humidification des maçonneries sous-jacentes. Les travaux à consentir sont les suivants : démontage complet du pied de toiture en tuiles en vue d'éliminer le recouvrement en zinc existant, vérification des pentes et des alignements des chéneaux, remplacement en recherche des parties de menuiseries défectueuses, établissement d'un nouveau bac chéneau en zinc et peinture en trois couches des portions de menuiserie remplacées.

SERVICES GENERAUX

16. Achat de matériaux et matériels pour l'entretien extraordinaire des bâtiments communaux par la régie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le souci permanent de la Ville d'Ath de sauvegarder son patrimoine nécessite chaque année des entretiens de fond de ces derniers.

Pour ce faire, les divers ateliers de la Régie doivent disposer du matériel adéquat permettant d'assurer des réparations ou des entretiens indispensables au maintien en bon état des bâtiments communaux.

Le Conducteur des travaux a estimé le coût des différentes acquisitions à répartir entre les ateliers suivants :

- matériel assurant l'entretien des menuiseries
- matériel assurant l'entretien des sanitaires
- matériel assurant l'entretien des peintures
- matériel destiné à l'Atelier fer
- matériel électrique

SERVICE INCENDIE

17. Acquisition de matériels divers destinés au service d'incendie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les volontaires pompiers sont appelés à faire face à des situations de plus en plus nombreuses et très régulièrement dangereuses.

Afin de disposer d'un matériel efficient et conforme au plan SEVESO,

il convient d'acquérir deux tenues de protection chimique ainsi que des masques respiratoires.

Au delà, lors de la désincarcération de véhicules accidentés, les intervenants ont de plus en plus de

difficulté étant donné le renforcement en acier posé par les constructeurs automobiles. Pour faire face à ces problèmes, le Capitaine des Pompiers souhaite acquérir un matériel complémentaire de désincarcération. Enfin, les interventions nombreuses provoquent une usure normale des vêtements de travail. Les Responsables du service d'incendie projettent l'acquisition de 45 pantalons de travail.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

18. Acquisition de matériaux nécessaires à la construction de trottoirs. Projet. Choix du mode de passation du marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit à l'effet d'acquérir les matériaux nécessaires au Service « Voiries » dans le cadre des travaux qu'il effectue pour la remise en état ou le renouvellement du revêtement et de la fondation des trottoirs.

Le Conducteur des Services techniques propose l'acquisition de matériaux (sables, dalles, pavés, ciment, bordures, etc...) nécessaires à la réalisation des tâches qui sont confiées à la Régie communale.

LOTISSEMENTS

19. a) rue de Bétissart à Ormeignies : 3 lots

b) route de Frasnes à Houtaing : 3 lots

c) rue E. Wademant à Moulbaix : 1 lot

d) chemin des Nuages et chemin des Vallées à Villers-Notre-Dame : 1 lot

e) chaussée de Valenciennes et rue des Blancs Curés à Ormeignies : 4 lots

VOIRIES COMMUNALES

20. Acquisition de matériaux destinés à la régie communale. Projet. Choix du mode de passation du marché et de financement. Approbation.

Le souci permanent de la Ville d'Ath d'améliorer et de sécuriser la circulation des piétons et des automobilistes sur les quelque 700 km de voiries communales, nécessite chaque année des interventions au niveau des pistes cyclables, accotements, voiries, réseau d'égouttage, etc... Pour ce faire, la régie communale doit disposer de matériaux de voirie divers permettant d'assurer les réparations ou les entretiens indispensables.

L'Ingénieur des services techniques communaux a estimé le coût des différentes acquisitions comprenant notamment des avaloirs, du béton, des filets d'eau, des tuyaux, etc.

21. Achat de pièces pour l'entretien et les réparations extraordinaires des véhicules des ouvriers du STC. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit a été inscrit afin de couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules des services techniques communaux, tels que la grue, les faucheuses, la balayeuse, ...

22. Entretien extraordinaire aux voiries communales. Projet. Choix du mode de passation des marchés et de financement. Approbation.

Le Service technique communal a dressé la liste des travaux d'entretien extraordinaire aux voiries à réaliser en 2002 dans l'entité athoise.

Ces investissements sont indispensables au maintien en bon état de nos voiries pour éviter des dégradations plus importantes entraînant in fine des dépenses plus conséquentes.

Ces projets de travaux sont répartis en 3 lots :

LOT I

Réparations ponctuelles des voiries et assainissement avec pose d'hydrocarboné de diverses voiries de l'entité.

LOT II

Enduisage de diverses voiries de l'entité.

LOT III

Pose de nouveaux revêtements hydrocarbonés, aménagement de voiries par la pose de bordures, de filets d'eau et d'égouttage.

23. Amélioration et réparation de l'éclairage public. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit a été inscrit en vue de couvrir les débours à consentir en matière d'éclairage public.

La Ville d'Ath dispose sur son réseau routier communal de plus de

2.300 points lumineux qu'il convient d'entretenir régulièrement pour assurer une bonne visibilité des usagers de la route et sécuriser le déplacement des piétons.

Il s'agit d'une part, de remplacer des appareils d'éclairage vieux de plus de 30 ans ou défectueux suite à des accidents de roulage et d'autre part d'installer de nouveaux points dûment justifiés et constatés par les services techniques communaux.

24. Acquisition de signalisation routière. Projet. Choix du mode de passation du marché et de financement. Approbation.

Chaque année, afin de garantir la sécurité des usagers de la route, les services communaux procèdent au remplacement des panneaux de signalisation, soit vétustes, soit détériorés.

De plus, le Conseil communal a approuvé, en mai 1997, le règlement complémentaire sur la police de la circulation. Il doit être matérialisé (panneaux, marquages en relief, îlots directionnels).

VOIRIES COMMUNALES – PLAN TRIENNAL

25. Situation des voies de communication athoises. Programme des travaux extraordinaires pour les années 2001 à 2007. Relevé et détermination du plan triennal 2001-2003.

SITUATION DES VOIES DE COMMUNICATION ATHOISES

Nombre de KM de voiries :

- Grande communication : 93 km

- Petite communication et vicinalité : 340 km

- Autres avec sentiers protégés : 320 km

Ces dernières années, des efforts considérables ont été réalisés au sein de la Ville et de bon nombre de villages en vue d'améliorer les communications ainsi que le cadre de vie des citoyens athois.

Il en va notamment ainsi des abords et de la Place d'Ostiches, des abords et de la Place de Maffle ainsi que de la rue Pierre Rivière, des abords et de la traversée d'Houtaing, de la traversée du village et de la rue des Bénédictines à Ghislenghien et au Centre-Ville, de la Grand'Place, du Marché aux Toiles, du Marché au Lin, du Quai Saint-Jacques, des rues du Moulin, du Pont Quelin, de Pintamont, des Frères Descamps, du Square Saint-Julien, etc...

De même, les autorités communales ont toujours veillé à entretenir pratiquement toutes les églises, exceptions faites de celles d'Ormeignies et de Meslin-l'Evêque où des travaux de restauration sont prévus respectivement en 2004 et 2005.

La rénovation de certaines de ces églises a pesé très lourd sur les finances communales, notamment les Eglises Saint-Martin et Saint-Julien à Ath.

Le patrimoine de notre Ville est donc relativement sain et une étude complète a été faite.

Il faut savoir qu'il existe sur le territoire de notre Ville, au sein de ce patrimoine :

- 21 églises et quelques chapelles significatives
- 1 temple protestant
- 1 maison de la laïcité
- 19 implantations scolaires maternelles
- 14 implantations scolaires primaires
- 1 Académie de Musique
- 1 Centre d'Incendie
- 1 Commissariat
- 1 Centre des Archives
- 1 Bibliothèque et 1 ludothèque communales

avec, en sus, 46 bâtiments publics communaux, 8 bâtiments sportifs, à compléter de 57 bâtiments, dont quelques-uns à logements multiples, à usage privé.

L'ensemble des interventions à mener et leur degré d'urgence ont été consignées afin de permettre d'organiser le travail de la régie mais aussi d'interroger et ensuite de désigner de petites entreprises privées locales, lesquelles trouvent un appoint à leur chiffre d'affaires tout en s'impliquant d'une certaine manière dans les études techniques et administratives de la Ville.

Au niveau des voiries, il faut savoir que, tout compte fait, le réseau routier Athois peut se décomposer comme suit :

- 34,3 KM de voiries régionales
- 11,1 KM de voiries provinciales
- 93,21 KM de voiries communales de grande communication
- 284,82 KM de voiries communales vicinales
- 34,63 KM de voiries communales ordinaires
- 4,16 KM de nouvelles voiries créées au sein des lotissements.

Il convient d'ajouter à ces quelque 495 KM de voiries, la gestion et l'entretien par la Régie communale de :

- des KM de sentiers ;
- plus de 6.000 bouches d'incendie ;
- de 7.289 avaloirs ;
- de 2.300 points lumineux.

Pour l'Abattoir, le Collège des Bourgmestre et Echevins a préféré confier l'entretien du matériel et du bâtiment à une société spécialisée, considérant la complexité des installations.

La participation de l'ensemble des Services techniques et administratifs communaux a été requise à l'établissement de ces relevés des bâtiments et voiries.

Le programme triennal est une planification sur trois ans des investissements susceptibles d'être subsidiés par la Région Wallonne.

Il est fonction des disponibilités budgétaires aussi bien régionales que communales. Certains travaux ne seront donc peut-être pas réalisés, faute de budgets.

Le plan triennal doit s'inspirer d'éléments existants tels que le plan communal général d'égouttage, le plan de mobilité ou le plan-lumière. Il comprend également la réinscription d'une partie des projets du plan précédent, non réalisés.

Les investissements du plan triennal sont à combiner avec le relevé des travaux annuels :

- 1) extraordinaires aux voiries, généralement réalisés par entreprises privées ;
- 2) ordinaires aux voiries communales confiés à la Régie communale ;
- 3) aux sentiers assurés par la Régie communale ;
- 4) de l'éclairage confié aux entreprises privées et, parfois, aux Intercommunales ;
- 5) de distribution d'eau, de gaz et d'électricité confiés aux Intercommunales.

En application des dispositions édictées par la Direction Générale des Pouvoirs Locaux du Ministère de la Région Wallonne, le Collège des Bourgmestre et Echevins a étudié non seulement les éventuelles réalisations à programmer pour ces trois années mais, un plan d'ensemble des investissements à répartir sur sept années, pour l'égouttage, les voiries, les bâtiments du culte au travers un plan sextennal.

Il faut noter que tous les projets qui vous sont présentés ce jour sont soumis aux nouvelles obligations de l'Arrêté Royal du 25 janvier 2001 relatif à la désignation d'un coordinateur de sécurité et de santé dans le cadre des chantiers temporaires ou mobiles.

EXPANSION ECONOMIQUE

26. Travaux d'entretien extraordinaire aux toitures des halls relais. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Voici quelques années, la Ville d'Ath a créé des halls-relais communaux, lesquels jouxtent le rond-point précédant la trémie d'accès de la Chaussée de Mons au Centre Ville.

Au niveau du bâtiment sis à front de la trémie, la toiture à double versant est recouverte de tuiles anciennes qui ont plus de 50 ans d'âge.

Ce recouvrement est devenu totalement vétuste et présente de graves défauts d'étanchéité susceptibles de perturber de manière significative le fonctionnement normal des entreprises qui sont installées à cet endroit.

La surface à traiter est de ± 112 m².

Au niveau du hall sis Quai de l'Entrepôt, abritant actuellement les bureaux du C.R.E.S., la toiture à 4 versants est vétuste et présente également de graves défauts d'étanchéité qui pourraient perturber le fonctionnement normal de l'entreprise qui y est installée.

L'étanchéité de cette toiture est réalisée à l'aide de feuilles de zinc.

27. Maison de l'emploi : candidature de la Ville d'Ath. Décision.

INTRODUCTION

Le développement socio-économique de la Wallonie est centré actuellement sur trois métropoles : Bruxelles, Liège et Charleroi. Quant aux zones excentrées, elles se rattachent tout naturellement aux métropoles voisines.

C'est le cas, par exemple, de Tournai et Mouscron vis-à-vis de Lille.

Dans ce contexte, le bassin des Deux Dendres dont Ath fait partie a des difficultés à se situer. En effet, en matière d'emploi, d'études supérieures et même de loisirs, le public athois s'oriente vers la capitale alors que, le Hainaut Occidental dont nous faisons partie tend plutôt à s'intégrer à la métropole lilloise.

Parallèlement, Ath voit la majorité de sa population qualifiée émigrer lors de recherche d'emploi à cause, en grande partie, de l'absence d'une réelle unité économique et de projets novateurs dans le Bassin. Quant aux demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés, on constate, chez la plupart d'entre eux, un manque de mobilité et de formation qui les empêchent de faire cette démarche vers l'extérieur.

En ce début de 21^{ème} siècle, le monde du travail est en constante mutation et devient de plus en plus changeant, mobile, voire nomade. En parallèle, la formation permanente et l'acquisition régulière de nouvelles compétences par le public sont devenues des priorités. Notre société reconnaît enfin peu à peu dans la formation continuée une activité socialement utile.

Force est donc de constater qu'il est urgent d'imprimer un élan nouveau au monde de l'emploi et de redynamiser les sous-régions grâce à des partenariats constructifs émanant des différents opérateurs tant publics que privés. Ces collaborations doivent porter en priorité sur l'accès à l'emploi et la requalification professionnelle voire la formation continuée par l'acquisition de compétences transversales.

Face à ces différentes constatations, le FOREM procède au redéploiement territorial de son offre de services. Cette politique de proximité vise à assurer, pour la formation et les différents autres services, promotion ainsi que mise en œuvre voire gestion de partenariats et/ou de réseaux mobilisant les différents acteurs de terrain et visant la transversalité et la coopération.

« Impulser une authentique politique locale et régionale d'emploi, de formation continuée de qualité et de réinsertion socioculturelle doit être une priorité ».

SILOS DE LA DENDRE

Dans le cadre du projet « objectif 1 », le FOREM a acquis et rénové le site des Silos de la Dendre (Silos et Maison Descamps) face à la gare d'Ath. Cette friche industrielle est ainsi devenue un lieu à valeurs architecturale et sociale, et a contribué à la revalorisation de tout un quartier admirablement situé au point de vue des moyens de transports (gare de bus, de trains et parkings).

C'est tout naturellement sur ce site que, durant le 1^{er} trimestre 2002, vont donc s'implanter, au sein d'un centre novateur et dynamique, une gamme de compétences diversifiées et complémentaires du

FOREM ainsi que la Maison de l'Emploi du bassin Ath-Chièvres-Brugelle.

Un des points les plus importants est la Formation Professionnelle quasi inexistante jusqu'à présent. En effet, actuellement, Ath ne propose qu'une formation de cariste (appelée à disparaître) et une formation de carreurs en collaboration avec l'ITL (20 personnes formées). Quant au futur centre de compétences dans les métiers de la Construction, l'attachée de Cabinet de Madame Marie Arena, Ministre de l'Emploi et de la Formation, annonce que les obstacles au projet sont peu à peu levés. L'implantation dans les vastes locaux des Silos et plus tard dans la Maison Descamps, devrait enfin permettre le développement d'un centre tertiaire de Formation Professionnelle inspiré de ceux de Mouscron et Tournai.

Service installé en partenariat avec le FOREM, les Communes d'Ath et Chièvres et différents partenaires :
Maison de l'Emploi

MAISON DE L'EMPLOI :

Dans le cadre de la nouvelle politique initiée par Madame Marie Arena, Ministre de l'Emploi et de la Formation, il est prévu de créer des Maisons de l'Emploi qui reprendront une partie des fonctions actuelles des bureaux de placement du FOREM et y ajouteront d'autres offres ayant trait au monde de l'emploi.

Comme l'explique très clairement Madame Marie Arena, Ministre de l'Emploi et de la Formation : « La Maison de l'emploi devra être un lieu de proximité destiné à accueillir toutes les personnes concernées par un problème d'emploi, ..., un relais unique, au niveau local, de l'information et du conseil reliant l'utilisateur à l'ensemble des connaissances et des ressources en présence tant sur le territoire local que sur le territoire wallon».

En ce qui concerne, le projet de Maison de l'Emploi introduit par Ath, les partenaires associés sont :

Le FOREM,

Pour Ath : La Commune, le CPAS, l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) et l'Agence de Développement Local (ADL).

L'intercommunalité, souhaitée par le ministère, est en discussion avec les communes de Chièvres et de Brugelle. Les négociations avec Chièvres portent déjà sur les modalités de participation de chacun.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accueil du visiteur dans sa globalité d'individu, des collaborations pourraient se nouer avec des institutions ou associations tant sociales que culturelles ou économiques, extérieures à la Maison de l'Emploi. Un des axes développés en priorité sera la création d'un partenariat actif avec le monde syndical, patronal ainsi qu'avec des acteurs de l'enseignement supérieur universitaire.

Chaque partenaire effectif au projet déposera des services au sein de la Maison de l'Emploi.

Cette structure sera placée sous la supervision et l'impulsion d'un Comité d'Accompagnement Local composé des représentants des partenaires internes :

Pour la Commune d'Ath : 5 représentants ou leurs suppléants

Pour la Commune de Chièvres : 3 représentants ou leurs suppléants

Pour la Commune de Brugelle : 3 représentants ou leurs suppléants

Le représentant du FOREM

Le coordinateur de la Maison de l'Emploi et la personne mise à disposition par la Ville d'Ath

1 représentant des CPAS des Communes participantes

1 représentant de l'ALE d'Ath

1 représentant de l'ADL d'Ath

ESPACES VERTS-PLAINES DE JEUX-PLANTATIONS

28. Acquisition de mobilier urbain. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Depuis quelques années, la Ville d'Ath a multiplié, à la satisfaction générale de la population, les espaces verts, les coins repos tant dans les villages qu'au Centre Ville.

Ces espaces conviviaux sont équipés de bancs, de poubelles, etc... Après quelques années d'utilisation, certains de ces éléments doivent être remplacés pour cause de vandalisme, d'usure ou

de corrosion due notamment au dépôt de liquides acides (canettes de coca, de sodas, etc...). En outre, la population sollicite parfois, en certains endroits, le placement de l'un ou l'autre élément complémentaire.

29. Mise en sécurité des plaines de jeux aux normes CEE. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis plusieurs années, des plaines de jeux ont été développées à divers endroits de l'entité et ce, pour permettre aux enfants de s'épanouir en toute sécurité.

Le 9 mai 2001, un arrêté royal est paru au moniteur relatif aux plaines de jeux qui doivent répondre aux normes européennes en matière de sécurité. La mise en conformité doit être terminée pour juillet 2003.

Aussi, après un inventaire détaillé, il a été constaté qu'une cinquantaine de sols de sécurité devaient être placés sous tous les équipements dont la hauteur de chute libre est supérieure à 1 mètre.

Le Chef de service des espaces verts informe que quelques jeux non conformes ont déjà été déclassés et que les risques graves constatés sur divers jeux ont été réparés.

Aussi et bien que l'arrêté royal ne prévoit qu'une mise en ordre pour juillet 2003, le Chef de service des espaces verts souhaite intervenir en 2002 pour une première phase.

30. Entretien extraordinaire aux plantations. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, le Conseil communal d'Ath inscrit un crédit destiné au maintien et au développement du patrimoine vert de notre entité.

Ce projet implique le remplacement d'arbres malades ou abattus lors des tempêtes ainsi que la création de haies pour agrémenter certains espaces publics tels que les plaines de jeux et les parcs afin de les sécuriser.

Au delà, le fleurissement de la ville et des villages nécessitent l'acquisition de plantes florifères ainsi que le remplacement de bacs vétustes ou détériorés.

31. Entretien extraordinaire des fontaines communales. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre des aménagements réalisés au Centre-Ville et dans l'entité, des fontaines ont été réalisées en plusieurs endroits et notamment celles de la Grand-Place, du Centre Administratif communal, de la gare, de la Place de la Libération, de la rue Hennepin, du Square Saint-Julien, du Centre d'Expérimentation et de valorisation agricole, d'Ostiches, Houtaing, ...

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ces éléments qui embellissent notre patrimoine, le Chef du service des Espaces Verts propose de passer un marché visant à l'entretien des fontaines communales, résiliable chaque année.

Ces entretiens visent notamment la mise en service au printemps et la mise hors service au mois de novembre, une vérification hebdomadaire du fonctionnement et un nettoyage des grilles d'évacuation d'eau, une vérification mensuelle des filtres et un nettoyage complet des pierres et réserves d'eau ainsi qu'un contrôle de l'éclairage et enfin, une vérification semestrielle des sondes de mise à niveau et du fonctionnement des électrovannes.

CULTES

32. Maintenance extraordinaire des diverses églises de l'entité. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Chaque année, des travaux d'entretien extraordinaires sont prévus dans des bâtiments du culte.

Pour 2002, la Direction des Services techniques communaux propose :

- 1) d'installer un chauffage à air pulsé à l'Eglise d'Isières ;
- 2) de réaliser un entretien extraordinaire des toitures et maçonneries de diverses églises.

Au niveau de l'entretien extraordinaire des toitures et maçonneries, il est envisagé d'intervenir

punctuellement sur les couvertures de toitures, les dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales ainsi que sur les maçonneries.

Sont visées plus particulièrement les églises de :

Lanquesaint : nochères et descentes d'eau pluviales

Autreppe : traitement de consolidation des maçonneries extérieures du côté droit du transept et du chœur.

33. Maintenance extraordinaire des cures de Maffle et Rebaix. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement.

Dans un souci de préserver son patrimoine, la Ville d'Ath a décidé de prendre les dispositions pour la sauvegarde des cures de Maffle et de Rebaix.

En effet, lors d'un contrôle effectué par le bureau d'études de la ville, il a été constaté que :

Pour la cure de Maffle :

- l'ensemble des corniches de l'habitation étaient vétustes laissant pénétrer l'eau dans les maçonneries

- les menuiseries extérieures présentent d'importantes dégradations suite à un manque total de protection de celles-ci

Pour la cure de Rebaix :

- certaines menuiseries extérieures présentent des déficiences importantes telles que la désagrégation des bois et un manque d'étanchéité total à l'air et à l'eau.

Les travaux envisagés consistent, pour la cure de Rebaix, en un renouvellement complet de l'étanchéité des bacs chéneaux et en la remise en peinture de toutes les menuiseries extérieures.

Pour la cure de Maffle, il est indispensable de renouveler certaines menuiseries extérieures.

EDUCATION POPULAIRE, ARTS ET SALLES DE SPORTS

34. Travaux d'entretien extraordinaire à la salle du patronage à Moulbaix. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Depuis plusieurs années, les Sociétés locales de Moulbaix bénéficient d'infrastructures entretenues par la Ville d'Ath généralement dénommées "Salle du Patronage".

La Fanfare de Moulbaix bénéficie à l'étage d'une salle de musique pouvant accueillir près de cinquante personnes, laquelle ne dispose pour tout accès que d'un escalier en colimaçon.

Pour pallier cette situation insécurisante, le Directeur des Services techniques communaux propose d'adosser au pignon Ouest du bâtiment un escalier métallique à volée droite récupéré de la conciergerie de l'Ecole de Meslin-l'Evêque, lequel devrait bien entendu être adapté et protégé.

Il conviendrait en outre de percer une baie dans la salle de musique et d'y placer une porte extérieure. L'assise de l'escalier devrait être aménagée et un trottoir d'accès devrait être réalisé.

Sur un autre plan, des travaux d'entretien devraient être prévus au niveau des couvertures de toitures et zingueries.

Il conviendrait en outre de construire, en l'adossant au bâtiment existant, une petite aire de rangement exécutée en maçonnerie de briques, d'une surface au sol d'environ 9 m² avec toiture à pente unique.

35. Travaux d'entretien extraordinaire à la salle Spoculo. Projet. Choix des modes de passation du marché et de financement. Approbation.

Construite il y a plus de 30 ans, la Salle Spoculo est pourvue d'une toiture de forme rectangulaire, de type plate-forme, revêtement d'un revêtement asphaltique présentant des faiblesses au niveau de l'étanchéité.

Les infiltrations répétées à l'intérieur du bâtiment nécessitent un traitement total de l'étanchéité.

L'état actuel du support permet de réaliser une étanchéité par projection de mousse de polyuréthane pour la surface à traiter, soit ± 500 m², en ce compris les relevés périmétriques.

36. Travaux d'entretien extraordinaire aux toitures de la salle de sports et de la piscine à la rue de Gand. Prjet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La Salle de Sports et la piscine, situées rue de Gand à Ath, sont couvertes de trois toitures plates-formes couvrant l'ensemble du site.

Il s'agit de toitures à pente unique, lestées de dalles de trottoirs

(30 x 30 x 5) sous lesquelles on trouve successivement : un bidim de protection des panneaux isolants, une isolation constituée de panneaux rigides, une étanchéité asphaltique placée en adhérence totale sur le support.

D'une manière générale, cette étanchéité présente actuellement de fortes déficiences entraînant des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment.

Ces infiltrations trouvent leur paroxysme au droit des chéneaux de collecte ainsi qu'à leur jonction avec les naissances d'eau pluviale.

Cette situation provoque l'apparition de fortes coulées d'eau sur les murs intérieurs du bâtiment qui imprègnent inexorablement les enduits ainsi que les maçonneries intérieures.

La Direction des Services techniques communaux propose de réaliser des travaux.

TOURISME-FOLKLORE

37. Acquisitions et restaurations d'éléments du patrimoine folklorique. Principe. Choix des modes de passation du marché et de financement. Approbation.

Diverses restaurations et acquisitions seront nécessaires en 2002 afin d'assurer la pérennité de nos traditions folkloriques.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

38. Travaux d'entretien extraordinaire aux bâtiments scolaires et aux maisons de l'enfant. Projet. Choix du mode de passation des marchés et de financement. Approbation.

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m² accueillant quelques 1.700 enfants.

Au delà, plus de 120 enfants de 18 à 30 mois fréquentent les 17 maisons de l'enfant.

Pour maintenir en bon état ces bâtiments, il convient d'effectuer divers travaux d'entretien extraordinaire.

Il est prévu, notamment, de remplacer certains éléments de sanitaire (chasses, sièges de wc, robinets de lavabo, ...), de chauffage (robinets de radiateur, appareils de régulation, ..) d'électricité (appareil d'éclairage, interrupteurs, prises, câblages, ...), de menuiserie (vitres, serrures, stores, tentures) et de peinture de certains locaux.

39. Acquisition de mobilier, de matériel didactique et de manuels scolaires. Approbation des cahiers de charge, choix du marché et du financement.

Lors du vote du budget communal de l'exercice 2002, en cette même séance, il a été avalisé l'inscription au Service extraordinaire :

a) d'un crédit sous l'intitulé « Achat matériel didactique divers »

b) d'un crédit sous l'intitulé « Acquisition de manuels scolaires »

c) d'un crédit sous l'intitulé « Achat de mobilier divers »

en vue de doter les entités pédagogiques communales de mobilier, matériel didactique, manuels scolaires et accessoires divers, essentiels à l'enseignement des enfants.

Ils seront répartis entre les directions, au prorata du nombre d'élèves inscrits durant l'année scolaire 2001-2002.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

40. Travaux d'entretien extraordinaire à la toiture de la salle L. Dubois. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Voici près de deux ans, la salle Léon Dubois a bénéficié d'un lifting intérieur complet et accueille actuellement des cours de danse et de musique ainsi que des représentations musicales effectuées par les élèves de l'Académie de musique.

Lors d'un contrôle effectué par le bureau d'études de la ville, il a été constaté que la toiture plate-forme d'une superficie de 192 m² présentait une certaine vétusté. En effet, l'étanchéité de la toiture est constituée d'un ancien roofing ayant déjà fait l'objet de multiples réparations en recherche à la suite d'infiltrations n'ayant jusqu'à présent occasionnés que des dégâts de minimales importance.

L'examen approfondi montre à suffisance que le revêtement d'étanchéité arrive en fin de vie et l'aspect « peau de lézard » met en évidence un amaigrissement général du matériau.

En vue de maintenir ce patrimoine restauré, il s'avère indispensable de procéder au renouvellement complet de l'étanchéité.

ACADEMIE DE MUSIQUE

41. Calendrier des congés scolaires.

Vu la circulaire du 29 juin 2001 concernant les congés scolaires, il y a lieu de récupérer une journée d'ouverture.

Voici donc le calendrier de récupération :

- les 26 & 27 octobre 2001 : Spectacle d'art dramatique (à partir de 20 heures)
- les 23, 24 & 25 novembre 2001 : idem
- le 7 décembre 2001 : gala de danse (à partir de 20 heures)
- les 18 et 19 janvier 2002 : Spectacle d'art dramatique (à partir de 20 heures)
- le 2 mars 2002 : Concert des lauréats (à partir de 20 heures)
- les 17 & 18 mai 2002 : Spectacle d'art dramatique (à partir de 20 heures).

RENOVATION URBAINE & LOGEMENT

42. Plan communal du Logement. Examen. Décision.

(voir annexe).

43. Acquisition immeuble rue d'Enghien, 8. Décision.

Le 15 mai dernier, sur base d'une promesse de vente, il a été décidé d'acquérir l'immeuble sis rue d'Enghien n^o8.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

44. Travaux d'entretien extraordinaire. Projet. Choix du mode de passation des marchés et de financement. Approbation.

L'an dernier, la Bibliothèque principale s'est enrichie d'un réseau informatique qui connaît un brillant succès.

Dans la même optique d'enrichissement des services rendus à la population athisoise, les responsables ont étudié la possibilité de créer, en accord avec la bibliothèque libre, une ludothèque.

Cette dernière sera installée dans des locaux qui doivent être rafraîchis et dont le revêtement de sol doit être remplacé.

ABATTOIR

45. Travaux de maintenance extraordinaire. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Voici quelques années, des investissements importants ont été consentis à l'Abattoir communal en vue d'assurer la mise en conformité des installations vis-à-vis des normes européennes.

Le matériel moderne a permis à ces infrastructures d'être très fonctionnelles.

Un outil performant a ainsi été mis à la disposition d'une clientèle toujours croissante.

Le maintien à niveau de ce matériel spécifique nécessite l'intervention d'une main d'œuvre très qualifiée et de grande disponibilité.

La Direction des Services techniques conseille, afin de garder le même niveau de rendement, de confier la maintenance du matériel à des sociétés spécialisées dans la gestion d'installations industrielles.

L'objet du contrat appelé « contrat d'exploitation » qui serait ainsi confié, a pour objectif d'assurer la conduite, la surveillance, l'entretien et les dépannages des installations techniques de l'abattoir communal pour une période limitée dans un premier temps à 1 an avec possibilité de reconduction. Au delà et dans le but d'améliorer sans cesse la qualité des installations offertes à une clientèle croissante ainsi que le bien être du personnel, il s'avère indispensable de consentir à l'exécution de petits travaux ainsi qu'à l'acquisition de menu matériel.

DESINFECTIION-NETTOYAGE-IMMONDICES

46. Entretien extraordinaire des engins. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Dans la cadre de la propreté publique, les services techniques disposent notamment d'une balayeuse et d'une hydrocureuse.

Ces engins sont utilisés tous les jours pour offrir à nos citoyens une entité parfaitement propre et donc un cadre de vie agréable.

Ces outils effectuent de très nombreux kilomètres et enregistrent un très grand nombre d'heures de travail impliquant une usure de certaines pièces.

Aussi, l'Ingénieur des services techniques communaux souhaite acquérir des pièces de rechange dont le montage sera effectué par le garage communal.